

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2025.25 – Marché de Prestations Intellectuelles relatif à la construction d'un centre technique Municipal – LOT 1 Mission de Contrôle technique et Repérage amiante avant travaux - Autorisation de signature du marché avec la société SOCOTEC.

Le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

CONSIDERANT les besoins de la commune en matière de prestations intellectuelles pour la construction de son centre technique municipal,

CONSIDERANT le fait que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d'un marché public de prestations à passer selon la procédure adaptée,

VU les résultats de la consultation engagée auprès des entreprises,

D E C I D E

Article 1 : Il sera conclu avec la société SOCOTEC, domiciliée 30D Avenue du Général Leclerc – 90000 BELFORT, un marché de prestation intellectuelle relatif à la construction d'un centre technique Municipal et rénovation d'un bâtiment existant rue du Mont Miroir à Maïche pour le LOT1 - mission de Contrôle Technique et Repérage Amiante Avant Travaux.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 10 420€ HT et 45€ HT/prélèvement pour l'analyse Amiante en laboratoire.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20250407-2025-25-AU
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Ville de Maïche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maïche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

Article 4 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à la société SOCOTEC et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 07 avril 2025
Le Maire,
Régis LIGIER


